



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk, tenue ce mardi 20 décembre 2022 à 17h00, enregistrée, à la salle municipale de St-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Mesdames, Louise Boudreault et Marie-Andrée Leduc, Elaine Juteau, messieurs, Jacques Proulx et Michel Bisson.

Formant quorum et siégeant sous la présence du maire, M. Hugo Desormeaux.

Mme Danielle Longtin est aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

22-12-240

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Le maire monsieur Hugo Desormeaux dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de St-Émile-de-Suffolk s'engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Émile-de-Suffolk ».

22-12-241

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE la présente séance soit ouverte à 17h08.

Adoptée à l'unanimité.

22-12-242

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des prévisions budgétaires année 2022
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023,2024,2025
6. Levée de la séance

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Marie-Andrée Leduc;

QUE le conseil municipal de Saint-Émile-de-Suffolk adopte l'ordre du jour décrit ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

22-12-243

4. Adoption des prévisions budgétaires année 2023

ATTENDU que la directrice générale dépose au conseil municipal le budget complété pour l'année 2023,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Proulx;

QUE le budget pour l'année 2023 totalisant 989 717.00\$ soit adopté tel que présenté.

REVENUS

Taxes	697 541
Compensations tenant lieu de taxes	11 026
Transferts	171 189



Services rendus	37 400
Imposition de droit	41 500
Amendes et pénalités	1 500
Autres revenus d'intérêts	14 000
Autres revenus	4 100
	<hr/>
	978 256

DÉPENSES

Administration générale	297 317
Sécurité publique	154 042
Transport	212 613
Hygiène du milieu	95 044
Santé et bien être	8 000
Aménagement, urbanisme et développement	100 391
Loisirs et culture	116 797
Frais de financement	5 513
	<hr/>
	989 717

Excédent avant affectation	11 461
-------------------------------	--------

AFFECTATION

Remboursement de la dette à long terme	-26 173
Excédent de fonctionnement affecté	55 834
Immobilisations	-18 200
	<hr/>

EXCÉDENT (DÉFICIT)	0
--------------------	---

REVENUS 2023	
TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE 2023 .0075 (93 005 400 / 100\$)	
TAXES GÉNÉRALES 2022 (0.0075\$ du 100\$ d'évaluation)	697 541 \$
CAMP OZANAM - COMPENSATION	11 026 \$
TOTAL SUR LA VALEUR FONCIÈRE	708 567 \$
AUTRES REVENUS	
TOTAL DES TRANSFERTS	171 189 \$
TOTAL DES AUTRES REVENUS	98 500\$
TOTAL DES REVENUS	978 256 \$
DÉPENSES (2023)	



ADMINISTRATION ET LÉGISLATION	297 317 \$
TOTAL TRANSPORT	212 613\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	154 042\$
GESTION DES DÉCHETS	95 044 \$
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	100 391 \$
LOISIRS ET CULTURE	116 797 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	5 513\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE	8 000\$
EXCÉDENT AVANT AFFECTATION	11 461\$
DÉPENSES PRÉVUS	-989 717\$
PRÉVISIONS REVENUS DÉPENSES PRÉVUS	978 256\$
EXCÉDENT AVANT AFFECTATION	-11 461\$
DETTES À LONG TERME	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ	55 834\$
GRAND TOTAL	0\$

Adoptée à l'unanimité.

22-12-244

5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023,2024,2025

IL EST PROPOSÉ par madame Elaine Juteau;

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 soit adopté, tel que présenté :

- Aménagement du terrain arrière du bâtiment municipal
- Amélioration des chemins
- Achat d'équipement de voirie
- Achat d'équipement de neige
- Aménagement du terrain – Parc Joseph Roy

Que les sommes qui serviront à la réalisation de ces projets d'immobilisations seront subventionnés en partie par la taxe d'accise sur l'essence ainsi qu'une partie à même le fonds général d'administration.

Adoptée à l'unanimité.

22-12-245

7. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE la présente séance soit levée à 17h09.

Adoptée à l'unanimité.

Hugo Desormeaux
Maire

Danielle Longtin
Directrice générale